



## ACTES

# DEUXIÈME CONGRÈS NATIONAL DES ÉLUS NATURA 2000

QUELLE CONTRIBUTION DU RÉSEAU NATURA 2000  
À LA RESTAURATION DE LA NATURE ?

24 au 26 juin 2024 - Bussang (88)



En partenariat avec :



Avec le soutien de :



<b><u>PROGRAMME</u></b>	<b>3</b>
<b><u>INTRODUCTION</u></b>	<b>5</b>
1. Pourquoi ce thème ?	5
2. La restauration de la nature	6
3. La contribution du réseau Natura 2000	7
4. Éléments de contexte réglementaire	9
<b><u>MESSAGES CLÉS</u></b>	<b>12</b>
1. François Werner	12
2. Laurent Seguin	13
3. Jean-Luc Blaise	14
<b><u>RESTAURER LA NATURE</u></b>	<b>15</b>
<b><u>SYNTHÈSE DES ATELIERS</u></b>	<b>17</b>
<b>ATELIER N°1</b> - Comment restaurer la biodiversité au-delà des frontières ?	17
<b>ATELIER N°2</b> - Comment intégrer les défis du changement climatique dans les actions de restauration de la biodiversité ?	19
<b>ATELIER N°3</b> - Comment la restauration de la biodiversité contribue-t-elle à une gestion durable de l'eau dans et en dehors des sites Natura 2000 ?	21
<b>ATELIER N°4</b> - Comment la restauration passive peut-elle s'intégrer dans les objectifs de conservation des sites Natura 2000 ?	23
<b>ATELIER N°5</b> - Comment la collaboration territoriale contribue-t-elle à améliorer la restauration de la biodiversité ?	25
<b>ATELIER N°6</b> - Comment garantir la pérennité des actions de restauration dans les sites Natura 2000 ?	28
<b>ATELIER N°7</b> - Comment impliquer la profession agricole dans la restauration des milieux agro-pastoraux ?	30
<b>ATELIER N°8</b> - Quels co-bénéfices de la restauration forestière pour la gestion sylvicole ?	32
<b><u>RETOUR DES ÉLUS</u></b>	<b>34</b>
<b><u>DISCOURS DE CLÔTURE</u></b>	<b>37</b>



# LUNDI 24 JUIN 2024

---

**À partir de 15h00** : accueil des participants

**17h00 - 18h30** : visite du théâtre du peuple

**19h00** : apéritif de bienvenue - dégustation des produits du Parc naturel régional des Ballons des Vosges

**20h30** : dîner

# MARDI 25 JUIN 2024

---

**8h00 - 9h00** : accueil des participants

## PLÉNIÈRE

**Animation** : *Marc Mortelmans* - journaliste, créateur de podcasts pour France culture

**9h00** : mots d'accueil par *Bachir Aïd*, Maire de Bussang

**9h15 - 10h15** : séance d'ouverture : interventions politiques sur la restauration de la nature

- *François Werner*, Vice-président transition écologique et énergétique à la Région Grand Est, élu référent eau à la commission Transition écologique et énergétique à Régions de France
- *Laurent Seguin*, Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges
- *Jean-Luc Blaise*, Élu porte-parole de la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires

**10h15** : diffusion d'une vidéo (grand prix Natura 2000 - 2019) : restauration et conservation de la plaine alluviale de la Noue Rouge

**10h20 - 11h00** : table ronde : restaurer la nature, un engagement collectif

- *Jérémie Crespin*, Chargé de suivi de l'application des directives Nature par la France à la Direction générale de l'Environnement, Commission Européenne
- *Agnès Hallosserie* - Directrice Programme Biodiversité à l'IDDRI
- *Matthieu Viallefont* - Chargé de mission animation de réseau à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels



## ATELIERS

### Session 1 : 11h30 – 12h45

- **Atelier n°1** - Comment restaurer la biodiversité au-delà des frontières ?
- **Atelier n°2** - Comment intégrer les défis du changement climatique dans les actions de restauration de la biodiversité ?
- **Atelier n°3** - Comment la restauration de la biodiversité contribue-t-elle à une gestion durable de l'eau dans et en dehors des sites Natura 2000 ?
- **Atelier n°4** - Comment la restauration passive peut-elle s'intégrer dans les objectifs de conservation des sites Natura 2000 ?

### Session 2 : 14h15 - 15h30

- **Atelier n°5** - Comment la collaboration territoriale peut-elle contribuer à améliorer la restauration de la biodiversité ?
- **Atelier n°6** - Comment garantir la pérennité des actions de restauration dans les sites Natura 2000 ?
- **Atelier n°7** - Comment impliquer la profession agricole dans la restauration des milieux agro-pastoraux ?
- **Atelier n°8** - Quels co-bénéfices de la restauration forestière pour la gestion sylvicole ?

## PLÉNIÈRE

**Animation :** *Marc Mortelmans* - journaliste, créateur de podcasts pour France culture

**16h00 - 16h45 :** restitution des ateliers

**16h45 - 17h30 :** partage d'expériences : la restauration de la nature dans les territoires

- *Nathalie Lallemand*, Maire de Westhalten (68)
- *Bruno Bessaguet*, Maire de Moragne (17), Vice-Président de la communauté d'Agglomération Rochefort Océan

**17h30 :** mots de clôture par *Philippe Gamen*, Président délégué de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

**À partir de 19h30 :** buffet des terroirs Natura 2000

## MERCREDI 26 JUIN 2024

### VISITE DE SITES à partir de 8h00 :

- **Visite n°1** - Plateau des mille étangs
- **Visite n°2** - Grand Ballon
- **Visite n°3** - Hartmannswillerkopf
- **Visite n°4** - Tourbière de Lispach
- **Visite n°5** - Ballon de Servance

**14h00 :** fin des rencontres



## 1. POURQUOI CE THÈME ?

La restauration de la nature est un pilier essentiel des directives européennes Habitats Faune Flore et Oiseaux. Bien que ce concept ne soit pas nouveau, l'accélération de la dégradation de la biodiversité exige des efforts accrus pour inverser cette tendance. Historiquement, des actions de restauration ont toujours été menées, notamment dans les sites Natura 2000. Il est désormais nécessaire d'intensifier ces initiatives.

Que ce soit à l'échelle internationale avec l'accord de Kunming-Montréal ou européenne avec le règlement européen de restauration de la nature, un nouveau cap a été franchi avec l'établissement d'objectifs chiffrés et d'échéanciers précis pour la restauration des écosystèmes à travers le monde. En France, la Stratégie nationale des aires protégées adoptée en 2021, fixe des objectifs clairs pour la conservation et la restauration de la biodiversité à l'horizon 2030. Elle encourage la mobilisation de tous les acteurs, y compris les collectivités locales, les entreprises et les citoyens, pour restaurer les écosystèmes dégradés.

Le succès de ces avancées importantes est toutefois dépendant d'une coopération étroite entre les États membres, de la mise en œuvre de plans nationaux de restauration et d'une mobilisation continue des parties prenantes concernées.



Malgré les divergences entourant la transition écologique en France et en Europe, il est impératif de redoubler d'efforts car s'occuper de restauration, c'est aussi se pencher sur les questions centrales que sont l'usage des terres et l'aménagement du territoire. Il s'agit de rétablir / maintenir la capacité des écosystèmes à produire des services écosystémiques, essentiels pour les sociétés humaines (production alimentaire, épuration de l'eau, aménité et bien-être...). La restauration de la biodiversité a par ailleurs des co-bénéfices en termes d'adaptation et atténuation au changement climatique.

Grâce à son réseau de sites protégés et à son cadre réglementaire robuste, Natura 2000 constitue une pierre angulaire dans la mise en œuvre des engagements internationaux et nationaux en matière de restauration des écosystèmes.

L'expertise accumulée depuis 30 ans en termes de connaissances, de gestion et de mobilisation des parties prenantes renforce la légitimité et l'efficacité du réseau Natura 2000, le positionnant comme un acteur central dans la mise en œuvre des objectifs européens de protection/restauration de la biodiversité.



## 2. LA RESTAURATION DE LA NATURE

### Objectifs et approches

Dans le réseau Natura 2000, la restauration vise à améliorer l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire jugés en mauvais état (la conservation vise quant à elle le maintien dans un bon état de conservation). Les mesures de restauration peuvent se traduire par des contrats volontaires avec les propriétaires ou les gestionnaires, par exemple pour retarder les dates de fauche dans les prairies agricoles ou laisser des bois morts en milieu forestier.

Au titre du règlement européen sur la restauration de la nature, la restauration écologique consiste à contribuer, activement ou passivement, au rétablissement d'un écosystème afin d'améliorer sa structure et ses fonctions, et de permettre sa résilience sur le long terme.

### Deux approches principales peuvent être adoptées

- La restauration dite « active » consiste à des travaux de génie écologique. Cela peut être par exemple de redessiner le lit d'un cours d'eau pour réintroduire des méandres, des berges, ou la remise en eau d'une tourbière drainée, le renouvellement d'un peuplement forestier local...
- La restauration dite « passive » consiste à réduire ou supprimer les menaces pesant sur les écosystèmes (ou pressions, en majorité d'origine anthropique : changement d'usage des sols, pollutions, surexploitation des ressources...). Cela peut être par exemple de prendre des mesures sur l'éclairage urbain pour limiter la pollution lumineuse, de réguler la fauche des espaces verts, d'introduire des zones de libre évolution en forêt gérée, de réduire l'usage des produits phytosanitaires en milieu agricole, d'adapter les engins de pêche...



### Axes essentiels de la restauration de la nature

- **Connaissance - acquérir une compréhension approfondie de l'état actuel des habitats et des espèces**

Cette connaissance est indispensable pour orienter efficacement les actions de restauration écologique. Sans cette compréhension préalable, il est difficile de déterminer les priorités et de concevoir des stratégies de restauration adaptées. Cela implique la définition de méthodologies et la réalisation d'inventaires scientifiques pour combler les lacunes sur certains habitats et/ou espèces.



Il est également essentiel de définir des cibles précises pour la restauration des habitats ou la réduction des pressions anthropiques, tout en s'assurant que ces objectifs peuvent être réalisés dans les délais et avec les moyens prévus. Ainsi, des travaux sont en cours pour cartographier les habitats naturels et évaluer leur état de conservation.

- **Mobilisation - engager une large gamme d'acteurs, des citoyens aux décideurs politiques**

La prise en compte des usages locaux et des perceptions des parties-prenantes est indispensable pour la réussite des projets de restauration écologique. En intégrant les activités économiques locales, en gérant la fréquentation touristique de manière durable, et en favorisant la participation active des acteurs locaux, les projets de restauration peuvent non seulement atteindre leurs objectifs écologiques, mais aussi générer des bénéfices socio-économiques significatifs pour les territoires.

Cette approche inclusive et collaborative est la clé pour garantir que les efforts de restauration seront acceptés, soutenus, et durables à long terme.

### **Le rôle des élus locaux**

L'implication de ces élus est primordiale. Ils jouent le rôle de maîtres d'ouvrage potentiels, de planificateurs (urbanisme), de médiateurs pour le foncier, ainsi qu'avec les usagers et les citoyens. Les projets de restauration les plus ambitieux suscitent parfois des débats et des inquiétudes que le maire, au sein d'une chaîne d'élus locaux (présidents de copil, de syndicats, d'EPCI), aide à surmonter. Leur contribution indispensable permet de concilier les objectifs de conservation et les besoins des communautés.

### **Le rôle des élus régionaux**

Avec l'entrée en vigueur de la loi 3DS, le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le transfert de compétences de la gestion des sites Natura 2000 terrestres aux régions a marqué un tournant significatif dans la gouvernance environnementale française. Les élus régionaux ont désormais la responsabilité directe de coordonner et de superviser la conservation des sites Natura 2000 terrestres au sein de leur territoire. Ce transfert de compétences vise à renforcer l'implication des acteurs locaux dans la préservation de la biodiversité et à assurer une gestion plus adaptée et réactive des aires protégées.



- Cohérence des politiques publiques - articuler les politiques à différents niveaux avec des ambitions claires et réalistes. Il est essentiel que les initiatives locales, nationales et européennes soient alignées pour maximiser leur impact. Les initiatives locales de gestion des sites Natura 2000 doivent être cohérentes avec les objectifs nationaux et européens en matière de biodiversité. Cette coordination doit garantir une contribution efficace des efforts locaux aux objectifs plus larges de l'Union européenne. L'articulation avec d'autres politiques publiques, telles que l'agriculture ou la production d'énergie renouvelable, est également indispensable. Par exemple, les pratiques agricoles doivent être durables et compatibles avec les objectifs de conservation de Natura 2000.
- Suivi et évaluation - mesurer l'efficacité des actions et ajuster les stratégies en conséquence. La restauration n'étant pas une politique publique formelle, elle ne fait pas l'objet de suivi. Il est ainsi difficile d'évaluer l'état général des initiatives en la matière, ce qui sera néanmoins nécessaire dans le cadre des engagements pris par la France via notamment le cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal. Des indicateurs précis et des protocoles de suivi seront nécessaires pour évaluer les progrès et adapter les interventions.

Le règlement européen sur la restauration de la nature pose une exigence de suivi des mesures de restauration et de leur efficacité. Un premier travail est en cours avec les projets financés par le Fond vert, qu'il s'agira d'affiner en termes de méthode, de base de données...



### 3. LA CONTRIBUTION DU RÉSEAU NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 existe depuis 30 ans. Il s'appuie sur une législation européenne robuste, les directives Oiseaux et Habitats, qui fournissent un cadre juridique pour la protection et la gestion des sites naturels. L'expérience accumulée au fil des années, a permis d'améliorer de manière significative l'état des connaissances sur la biodiversité et d'identifier les meilleures pratiques de gestion et de restauration écologique.



Natura 2000 couvre une superficie significative, représentant environ 18 % du territoire terrestre de l'UE, ce qui en fait l'un des réseaux de conservation les plus vastes et les plus cohérents au monde.

La gestion des sites Natura 2000 repose sur une approche de concertation et de gouvernance locale, impliquant un large éventail de parties prenantes, des autorités locales aux agriculteurs, garantissant ainsi une implication et un soutien durables.

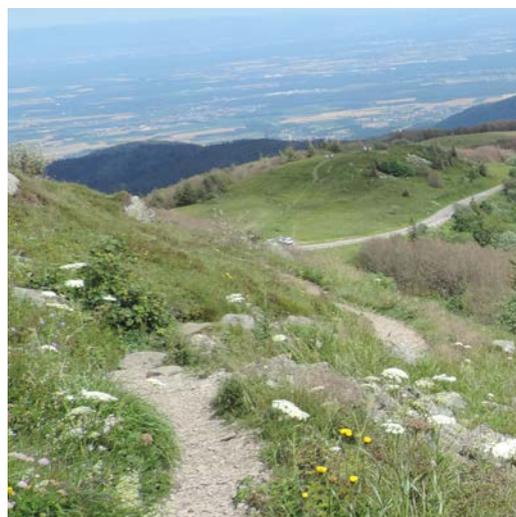
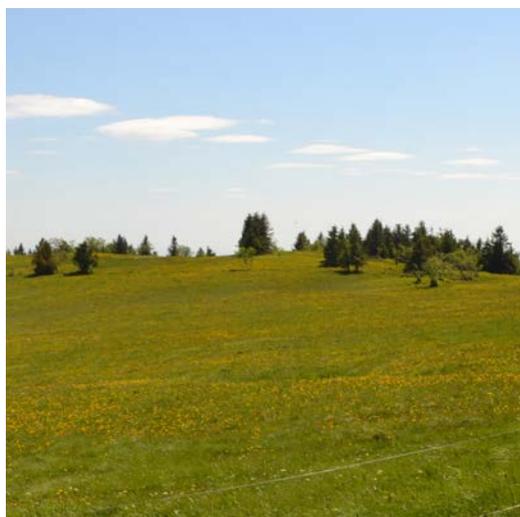
Le réseau Natura 2000 bénéficie d'un soutien financier substantiel qui contribue à sa solidité et en fait un pilier essentiel de la restauration de la nature en Europe.

Les fonds proviennent principalement de l'Union européenne à travers divers programmes, notamment le programme LIFE qui est spécifiquement dédié à la conservation de la nature et à la restauration des écosystèmes. Depuis sa création, le programme LIFE a financé des milliers de projets dans les sites Natura 2000, soutenant des actions telles que la restauration d'habitats naturels, la réintroduction d'espèces menacées, et la gestion durable des ressources naturelles.

En outre, les fonds structurels de l'UE, tels que le FEADER, le FEDER et le FEAMP, contribuent également au financement de mesures de conservation et de restauration dans les zones Natura 2000.

Les États membres de l'UE complètent ces financements par des ressources nationales, renforçant ainsi l'impact financier et permettant une gestion intégrée et efficace des sites Natura 2000.

Depuis 2019, la dotation biodiversité appelée depuis 2022 dotation de soutien aux aménités rurales, constitue un soutien financier supplémentaire pour les communes rurales ayant une part significative de leur territoire en site Natura 2000 terrestre.



## 4. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

### 1/ Cadre international

Au niveau international, plusieurs accords et conventions régissent les efforts de restauration de la nature :

- **Convention sur la Diversité Biologique**

Adoptée en 1992 lors du sommet de la terre à Rio de Janeiro, la CDB a pour



objectif principal la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses composantes et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

La COP 15, tenue en décembre 2022 à Kunming-Montréal, a mis en avant l'importance de la restauration des écosystèmes, établissant des cibles comme celle de restaurer au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures et d'écosystèmes marins et côtiers dégradés d'ici à 2030.

- **Convention Ramsar**

Depuis 1971, cette convention vise à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales, et grâce à la coopération internationale, en tant que contribution au développement durable.



## 2/ Réglementation européenne

L'Union européenne a adopté des mesures législatives spécifiques pour la restauration de la nature :

- **Directives Habitats et Oiseaux**

Ces directives constituent le socle juridique du réseau Natura 2000, visant à assurer la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages en Europe.

Elles imposent aux États membres de maintenir ou de rétablir les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable.

- **Règlement européen sur la restauration de la nature**

Ce règlement établit des objectifs chiffrés et des échéanciers précis pour la restauration des écosystèmes à travers l'Europe.

Les États membres mettent en place des mesures de restauration efficaces par zone, dans le but de couvrir conjointement, en tant qu'objectif de l'Union, dans l'ensemble des zones et écosystèmes relevant du champ d'application du présent règlement, d'ici à 2030, au moins 20 % des zones terrestres et au moins 20 % des zones marines et, d'ici à 2050, l'ensemble des écosystèmes ayant besoin d'être restaurés.



Les États membres mettent en place les mesures de restauration nécessaires pour améliorer, jusqu'à atteindre un bon état, les zones de types d'habitats énumérés à l'annexe I qui ne sont pas en bon état. Ces mesures de restauration sont mises en place :

- a)** d'ici à 2030, sur au moins 30 % de la surface totale de l'ensemble des types d'habitats énumérés à l'annexe I qui n'est pas en bon état, telle qu'elle est quantifiée dans le plan national de restauration visé à l'article 15 ;
- b)** d'ici à 2040, sur au moins 60 % et d'ici à 2050, sur au moins 90 %, de la surface de chaque groupe de types d'habitats énumérés à l'annexe I qui n'est pas en bon état, telle qu'elle est quantifiée dans le plan national de restauration visé à l'article 15.

Aux fins du présent paragraphe, les États membres accordent la priorité, le cas échéant, jusqu'à 2030, aux mesures de restauration dans des zones situées dans des sites Natura 2000.

Ces orientations soulignent en outre que ces efforts de restauration doivent essentiellement être planifiés, mis en œuvre et coordonnés au niveau national ou régional et que, lors du choix et de la hiérarchisation des espèces et des habitats qu'il y a lieu d'améliorer d'ici à 2030, des synergies doivent être recherchées avec d'autres objectifs de l'Union et internationaux, en particulier des objectifs liés aux politiques relatives à l'environnement ou au climat.

Le texte a été adopté à la majorité qualifiée ce 17 juin 2024. La publication au JO devrait suivre dans les 2 prochains mois.

Ce nouveau règlement place la restauration de la nature comme une priorité essentielle pour la biodiversité en Europe. Il offre des réponses aux crises environnementales et aux risques associés, comme les événements climatiques extrêmes tout en intégrant des objectifs, méthodes et financements pour la restauration. En définissant des objectifs chiffrés et des échéanciers précis, ce règlement fournit une meilleure visibilité et un cadre législatif renforcé.

### 3/ Cadre national

En France, plusieurs lois et stratégies encadrent les efforts de restauration de la nature :

- **Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (2016)**

Cette loi vise à renforcer la protection de la biodiversité, améliorer la gouvernance des politiques environnementales et promouvoir la restauration des écosystèmes.

Elle introduit des mesures pour intégrer la biodiversité dans les politiques publiques et les projets d'aménagement du territoire.

Elle renforce la séquence ERC « Éviter, réduire et Compenser ».

- **Stratégie nationale pour la biodiversité 2030**

Adoptée en 2021, cette stratégie fixe des objectifs clairs pour la conservation et la restauration de la biodiversité à l'horizon 2030. Elle encourage la mobilisation de tous les acteurs, y compris les collectivités locales, les entreprises et les citoyens, pour protéger et restaurer les écosystèmes dégradés.





## 1. FRANÇOIS WERNER

Vice-président transition écologique et énergétique à la Région Grand Est, élu référent eau à la commission Transition écologique et énergétique à Régions de France

### Éléments d'introduction

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, et à la suite de la promulgation de la loi 3DS, la Région Grand Est est devenue l'autorité administrative de la politique Natura 2000 en Grand Est. La compétence reste partagée avec l'État, qui conserve ses fonctions régaliennes :

- L'évaluation des incidences Natura 2000,
- L'interface avec la Commission Européenne,
- Les mesures agricoles (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques), ainsi que la désignation des sites Natura 2000.

La Région comprend 228 sites Natura 2000, ce qui représente plus de 600 000 hectares, soit 11 % du territoire du Grand Est. Ces sites sont composés de 53 habitats d'intérêt communautaire, 62 espèces d'intérêt communautaire et 78 espèces d'oiseaux.

### Bilan des 18 premiers mois de la compétence Natura 2000 par la Région Grand Est

Cela fait maintenant un an et demi que les régions ont repris la compétence Natura 2000. Dans la Région Grand Est, les 18 premiers mois de travail ont été consacrés à définir les modalités d'accompagnement financier, la doctrine et les méthodes d'intervention. L'animation des sites Natura 2000 est actuellement assurée sous la maîtrise d'ouvrage d'une quarantaine de collectivités, dont des Parcs naturels régionaux, des Départements, des Communautés de Communes, des Communes ou des Syndicats. En l'absence de porteur de projet local, c'est la Région elle-même qui assure la maîtrise d'ouvrage pour 90 sites.

### Organisation et articulation de la compétence Natura 2000 avec les autres compétences régionales

Pour mener à bien cette compétence, la Région Grand Est a mis en place une équipe dédiée composée de six chargés de mission répartis sur tout le territoire. Cette équipe, proche des territoires, opère principalement dans une logique d'accompagnement financier et technique des animateurs et des élus locaux. Elle se charge notamment du montage des contrats et des chartes, ainsi que de la révision des Documents d'Objectifs. En outre, elle utilise des techniques innovantes de mobilisation de l'intelligence collective et sert d'interface avec les services de l'État sur divers sujets, tels que les Plans Régionaux d'Actions pour les espèces protégées, les Aménagements Forestiers et les évaluations d'Incidences Natura 2000. Cette compétence s'articule également avec d'autres politiques de biodiversité de la Région, comme le programme LIFE Biodiv'Est, la politique Trame Verte et Bleue et la Stratégie Régionale Biodiversité.

### Actions concrètes de restauration de la nature par la Région Grand Est

La Région Grand Est concourt activement à des actions de restauration de la nature. Le contrat Natura 2000, principal outil opérationnel de cette politique, permet de cadrer et financer diverses actions. Par exemple, le programme



Quiétude Attitude, qui inclut notamment la réouverture de clairières dans le cadre du Programme Grand Tétras ou les opérations de renaturation de cours d'eau dans le cadre de la gestion de l'Ill domaniale, illustrent les efforts continus de la Région pour préserver et restaurer les écosystèmes locaux.



## 2. LAURENT SEGUIN

Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges

### Éléments d'introduction

Créé en 1989 à l'initiative des deux régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges regroupe 201 communes réparties sur quatre départements : les Vosges, le Haut-Rhin, le Territoire de Belfort et la Haute-Saône.

Sa superficie couvre 2921 km<sup>2</sup> et compte 251 707 habitants. Il est à ce titre le plus peuplé des Parcs naturels régionaux.

Acteur clé de la préservation des patrimoines, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges contribue tout autant au dynamisme économique de ce territoire de moyenne montagne.

Près de 25 % du territoire du Parc est inscrit au réseau Natura 2000. Il anime aujourd'hui 79 000 ha de sites, depuis les Collines sous-vosgiennes dans la région Grand Est, jusqu'au Plateau des mille étangs, en région Bourgogne-Franche-Comté.

### Synergies et co-bénéfices de la superposition des Parcs naturels régionaux et des sites Natura 2000

La superposition des Parcs naturels régionaux (PNR) et des sites Natura 2000 engendre d'importants co-bénéfices, notamment sur le plan environnemental. En combinant des stratégies de conservation complémentaires, cette superposition renforce la protection de la biodiversité. De plus, elle permet une optimisation des ressources financières et humaines dédiées à la gestion des espaces naturels, maximisant ainsi l'efficacité des actions de préservation. L'implication locale est également renforcée grâce à la collaboration entre les gestionnaires des PNR et des sites Natura 2000, favorisant une meilleure participation des parties prenantes et la promotion de pratiques agricoles, touristiques et économiques respectueuses de l'environnement pour une coexistence durable.

### Messages clés pour l'avenir

En tant qu'élu, il est essentiel de rappeler que Natura 2000 n'est pas seulement une démarche philanthropique, mais que cette politique apporte de véritables plus-values aux communes, notamment par le biais de financements pour les agriculteurs. Sur la commune de Faucongreney-et-la-mer, 80 hectares d'îlots de sénescence sont engagés dans un contrat Natura 2000 forestier, soulignant les avantages tangibles pour les collectivités. Toutefois, pour encourager davantage de collectivités à s'engager, il est crucial de simplifier les dossiers administratifs et de garantir le maintien des postes d'animation suite au transfert de compétences, assurant ainsi une confiance réciproque et le succès continu de la démarche.





### 3. JEAN-LUC BLAISE

Élu porte-parole de la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires

#### Éléments d'introduction

Les Conservatoires d'espaces naturels, les gestionnaires de réserves naturelles et les Parcs naturels régionaux travaillent depuis longtemps sur leurs territoires pour mettre en œuvre Natura 2000. Environ 40 % sont animés par ces réseaux.

La réussite de Natura 2000 repose sur l'animation des territoires et l'implication des élus et des parties prenantes pour développer des actions concrètes en faveur des habitats et des espèces.

La mobilisation d'un tel réseau d'acteurs nécessite cependant une animation soutenue et continue au sein des territoires. Forts de ce constat, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, Réserves Naturelles de France et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France se sont associés pour développer une initiative conjointe visant à renforcer et soutenir les réseaux d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre de Natura 2000.

La mutualisation des besoins et des opportunités d'actions identifiés par les 3 réseaux s'est traduite fin 2019 par le recrutement à la Fédération des PNR, d'Aurélié Philippeau, coordinatrice inter-réseaux Natura 2000 et territoires. La mission été rejointe par le réseau des Grands Sites de France en 2021. Soutenue par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, son ambition est d'apporter une dimension politique à l'animation des réseaux d'acteurs impliqués dans Natura 2000.

#### Favoriser l'engagement et la montée en compétences des élus dans le dispositif Natura 2000

La mission inter-réseaux a pour grands objectifs de favoriser les rencontres entre les élus et de les impliquer davantage dans la mise en œuvre du dispositif Natura 2000. Elle vise également à accompagner la montée en compétences des élus sur les enjeux de la biodiversité, à centraliser et diffuser les retours d'expériences réussies, et à mettre en valeur les succès concrets permis par Natura 2000 en France tout en alertant sur les contraintes rencontrées.

#### Mobilisation croissante et appropriation locale par les élus

En termes de mobilisation des élus, des avancées significatives ont été constatées. La participation aux événements organisés par la mission inter-réseaux est en hausse, avec plus de 200 personnes inscrites aux webinaires et une forte présence au congrès des élus. De plus, certaines régions se sont approprié les initiatives lancées par la mission, telles que les rencontres régionales des élus Natura 2000, et des actions concrètes ont été menées sur le terrain, comme la mise en place d'un bureau des élus Natura 2000, illustrant un engagement et une implication croissante des élus locaux.



## UN ENGAGEMENT COLLECTIF

Le règlement en faveur de la restauration de la nature, proposé par la Commission européenne, s'inscrit dans une démarche visant à contrer la dégradation croissante des écosystèmes en Europe. Cette initiative est née de la nécessité de répondre aux défis environnementaux contemporains, tels que la perte de biodiversité, qui menace la résilience des écosystèmes, la sécurité alimentaire, et la santé publique. Ancré dans le cadre plus large du Pacte vert pour l'Europe, ce règlement vise à restaurer les écosystèmes à une échelle ambitieuse, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et à la lutte contre leurs effets dévastateurs.

Natura 2000, le réseau européen de sites naturels protégés, occupe une place centrale dans ce nouveau règlement. Ce réseau, déjà engagé dans la conservation des habitats et des espèces à travers l'Europe, sert de fondement aux actions de restauration prévues par la Commission. Les sites Natura 2000, avec leurs objectifs de conservation bien établis, sont désignés comme des zones prioritaires où se concentreront les efforts de restauration. Le règlement vient renforcer ces initiatives en fixant des objectifs chiffrés et en assurant une plus grande cohérence entre les différentes politiques européennes, garantissant ainsi une approche intégrée et efficace.



Pour la France, ce règlement européen représente une opportunité politique significative. Il offre une chance de renforcer la cohérence des politiques publiques environnementales en alignant les objectifs de restauration des écosystèmes avec d'autres initiatives nationales. Le règlement constitue également un levier essentiel pour la transition de secteurs clés, comme l'agriculture, en encourageant des pratiques plus durables qui respectent et préservent la biodiversité. De plus, il incite à intégrer davantage la biodiversité dans les documents d'aménagement du territoire, assurant une planification qui respecte à la fois les besoins de développement économique et la préservation des ressources naturelles.

La restauration des écosystèmes, en plus de ses avantages environnementaux, apporte des bénéfices socio-économiques importants aux territoires concernés. Elle peut créer de nouveaux emplois verts, améliorer les services écosystémiques (tels que la qualité de l'eau et la pollinisation), et renforcer l'attractivité touristique des régions. Cette démarche est véritablement gagnant-gagnant, mobilisant les élus locaux et les communautés pour s'engager ensemble dans des projets de restauration qui profitent à tous.



Le réseau Natura 2000, fort de ses 30 ans d'expérience en matière de gestion et de restauration des habitats naturels, apporte une plus-value indéniable à la mise en œuvre de ce règlement. Au fil des décennies, Natura 2000 a accumulé une expertise précieuse, soutenue par des programmes européens comme LIFE, et a développé des connaissances scientifiques approfondies grâce aux documents d'objectifs (Docobs), incluant des cartographies détaillées des habitats et des espèces. Cette base solide permet de planifier des actions de restauration efficaces et ciblées. De plus, la gouvernance locale du réseau, qui implique directement les acteurs du territoire, est un atout majeur pour assurer le succès des projets de restauration.

Le règlement européen introduit également une nouvelle dimension à la gestion des sites Natura 2000 en fixant des cibles chiffrées pour la restauration des habitats et des espèces. Cela ajoute une ambition supplémentaire à la conservation menée dans ces sites, offrant des objectifs mesurables qui permettront de suivre les progrès avec précision et de s'assurer que les engagements européens en matière de biodiversité sont respectés d'ici 2030. Des exemples concrets de restauration écologique, tant en France qu'à l'étranger, illustrent les résultats tangibles que cette démarche peut apporter et montrent que la restauration écologique, soutenue par des politiques ambitieuses et des engagements internationaux, est non seulement possible, mais aussi essentielle pour l'avenir de notre planète.



## ATELIER N°1 - COMMENT RESTAURER LA BIODIVERSITÉ AU-DELÀ DES FRONTIÈRES ?

**Animateur :** *Rita Jacob Bauer*, directrice du PNR des Vosges du nord

**Scribe & Rapporteur :** *Clara Fontana*, chargée de mission coopération internationale à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Les projets transfrontaliers dans le réseau Natura 2000 représentent une réponse prometteuse à un défi majeur : comment protéger la biodiversité au-delà des frontières nationales ? En permettant une collaboration entre pays voisins, ces projets visent à créer des corridors écologiques fonctionnels qui favorisent la mobilité des espèces et la pérennité des écosystèmes. Toutefois, leur mise en œuvre est confrontée à de nombreux défis politiques et géographiques exigeant une coordination étroite entre les acteurs impliqués pour garantir leur succès. Quelles sont les opportunités pour renforcer la coordination et l'efficacité des projets transfrontaliers ? Quels sont les principaux défis auxquels sont confrontés les projets de conservation transfrontaliers dans le cadre du réseau Natura 2000 ?

Ce sont autant de questions fondamentales qui seront abordées au cours de cet atelier.

### Présentation de retours d'expériences

*Sébastien Morelle*, coordinateur du pôle nature au PNR des Vosges du Nord (Grand Est)

*Patrick Thommes*, coordinateur Natura 2000 au Parc naturel de la Haute-Sûre (Luxembourg)

### Pourquoi est-ce une thématique importante ?

Travailler à une échelle plus large permet de mieux préserver et restaurer les continuités écologiques. En adoptant une perspective élargie, on peut mieux coordonner les efforts de conservation à travers différentes régions, ce qui est fondamental pour la protection de la biodiversité à long terme.



### **Quels sont les enjeux ?**

- Motiver et susciter un intérêt mutuel,
- Identifier le bon partenaire,
- Comprendre les fonctionnements administratifs et juridiques des autres pays,
- Connaître les acteurs pertinents sur le terrain,
- Mieux communiquer,
- Connaître les frontières maritimes,
- Renforcer la force de frappe.

### **Quels sont les freins ?**

- Méconnaissance des voisins frontaliers,
- Divergences des politiques et cadres juridiques,
- Retards de paiement (LEADER),
- Problèmes de trésorerie,
- Manque d'information sur les dispositifs,
- Complexité administrative,
- Barrières linguistiques et différences culturelles.

### **Quelles sont les solutions existantes ?**

- Obtenir des financements via Interreg ou LEADER,
- Organiser des rencontres transfrontalières (possibles avec des financements de l'UE),
- Développer des réseaux européens,
- Utiliser la carte du réseau Natura 2000 européen,
- Réaliser des traductions/recrutements avec des compétences linguistiques.



## Quelles sont les solutions à imaginer ?

- Créer une banque de projets,
- Avoir un guide sur la gestion des sites Natura 2000 dans les différents pays de l'Union européenne,
- Simplifier les outils de protection (pour mieux sensibiliser/communiquer),
- Permettre le financement de consultants/ingénierie.

## ATELIER N°2 - COMMENT INTÉGRER LES DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES ACTIONS DE RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ ?

**Animateur :** *Claude Michel*, responsable du pôle nature et biodiversité, PNR des Ballons des Vosges

**Scribe & Rapporteur :** *Alix Greuzat*, conservatrice de la Réserve Naturelle de la Tourbière de Machais, PNR des Ballons des Vosges



L'intégration des enjeux engendrés par le changement climatique dans les initiatives de restauration de la biodiversité représente un défi majeur pour les acteurs de la conservation. Dans un contexte d'urgence climatique, il devient crucial d'adapter nos approches pour assurer la résilience des écosystèmes et des espèces. Comment pouvons-nous garantir l'efficacité et la durabilité à long terme de nos efforts de restauration de la biodiversité ? Comment ces évolutions climatiques peuvent orienter les stratégies de restauration ? L'objectif principal de cet atelier sera de discuter de l'impact de ces changements sur nos efforts de restauration et d'identifier des actions concrètes à entreprendre pour maximiser l'efficacité des actions de restauration de la biodiversité, dans un monde en constante mutation climatique.

### Présentation de retours d'expériences

*Alix Greuzat*, conservatrice de la Réserve Naturelle de la Tourbière de Machais, PNR des Ballons des Vosges (Grand Est) : présentation du Life Natur'adapt.  
*Elie Gaget*, Tour du Valat (Sud) : premiers résultats de l'enquête européenne sur les mesures de gestion mises en place dans le réseau Natura 2000 et sur leur utilisation pour aider les espèces à faire face au changement climatique.



## **Pourquoi est-ce une thématique importante ?**

L'adaptation au changement climatique est une thématique importante car elle concerne l'ensemble des êtres vivants, des humains aux espèces animales et végétales, ainsi que leurs habitats. Les changements climatiques sont déjà en cours, rendant l'urgence de la situation palpable. De plus, les scénarios futurs présentent des perspectives assez pessimistes, soulignant la nécessité d'agir rapidement.

## **Quels sont les enjeux ?**

- Collaborer entre les échelles, du local à l'international,
- Prendre le temps de réfléchir,
- Prendre en compte l'éco-anxiété des professionnels,
- Définir l'échelle pertinente (Europe, national, site Natura 2000).

## **Quels sont les freins ?**

- Sentiment d'isolement des chargés de mission sur cette thématique,
- Cadre réglementaire actuel (européen notamment),
- Référentiel historique,
- Politiques en silo : climat, eau, biodiversité.

## **Quelles sont les solutions existantes ?**

- Réaliser des translocations d'espèces,
- Améliorer la connectivité entre sites,
- Expérimenter avec par exemple la plantation d'essences,
- Continuer et augmenter les suivis pour réduire les incertitudes des modèles.

## **Quelles sont les actions à imaginer ?**

- Promouvoir la libre évolution,
- Encourager le compagnonnage entre sites nord et sites sud,
- Faire évoluer le cadre réglementaire,
- Adopter une gestion adaptative plus souple,
- Développer le partage des retours d'expérience,
- Réviser les MAEC, notamment les dates de fauche,
- Intégrer les enjeux Natura 2000 dans les plans de financement.



## ATELIER N°3 - COMMENT LA RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ CONTRIBUE-T-ELLE À UNE GESTION DURABLE DE L'EAU DANS ET EN DEHORS DES SITES NATURA 2000 ?

**Animateur :** *Muriel Robin*, cheffe du pôle espaces naturels ouest, DREAL Grand Est

**Scribe & Rapporteur :** *Matthieu Viallefont*, chargé de mission animation de réseau, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

La restauration de la biodiversité joue un rôle crucial dans la gestion de l'eau, que ce soit dans les zones Natura 2000 ou en dehors. La restauration des cours d'eau et des zones humides contribuent par exemple à conserver des écosystèmes aquatiques en bon état, assurant ainsi une disponibilité en eau douce de qualité pour les usages humains et la biodiversité. En favorisant une gestion intégrée de l'eau, il est possible de réduire les conflits d'usage et de promouvoir des pratiques plus durables et cohérentes. L'objectif de l'atelier sera de présenter des exemples concrets de projets de restauration qui ont eu un impact positif sur la disponibilité et la qualité de l'eau. Il sera également l'occasion de partager nos connaissances, nos expériences et nos idées afin d'établir une synergie entre préservation de la biodiversité et gestion durable de l'eau.

### Présentation de retours d'expériences

*Nicolas Lavanchy*, chargé de mission au Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté (Bourgogne-Franche-Comté)

*Belaïde Bedreddine*, Président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis en charge de l'eau et de l'assainissement et *Pia Favelli*, chargée de mission Natura 2000 (Ile-de-France)



### **Pourquoi est-ce une thématique importante ?**

- Qualité de vie,
- Changement climatique.

### **Quels sont les enjeux ?**

- Prévenir les inondations,
- Séquestrer le carbone,
- Améliorer la qualité et la quantité de l'eau (eau potable, nappes),
- Protéger les nombreux habitats et espèces inféodés aux zones humides,
- Mettre en place une labélisation multi-acteurs pour la biodiversité et l'eau,
- Préserver les paysages, le patrimoine, et l'accueil du public,
- Respecter les obligations réglementaires,
- Maintenir la trame verte et bleue (TVB) et la continuité écologique,
- Gérer les espèces exotiques envahissantes.

### **Quels sont les freins ?**

- Faire face à la pression foncière,
- Surmonter les formalités administratives pour le montage de projets,
- Gérer les conflits d'usage avec d'autres secteurs : agriculture, patrimoine, forêts, loisirs, et industries,
- Rencontrer des difficultés à Identifier et mobiliser les acteurs, y compris les riverains,
- Composer avec la gestion complexe des échelles géographiques et administratives,
- Faire face à la complexité des travaux,
- Supporter des coûts élevés,
- Souffrir d'un manque de compétences.



### **Quelles sont les solutions existantes ?**

- Informer, concerter, et sensibiliser les acteurs et citoyens,
- Éduquer notamment les enfants,
- Faire prendre conscience et développer un attachement au territoire,
- Partager les expériences (ARB, PRZH),
- Former et accroître les compétences des élus, des acteurs, et de l'État.



## Quelles sont les solutions à développer ?

- Renforcer les études d'incidences,
- Former et informer les acteurs forestiers (kit, charte forestière),
- Obtenir des financements pour pérenniser les actions de gestion,
- Renforcer le lien avec la GEMAPI,
- Améliorer l'accueil du public,
- Plaider auprès des décideurs pour un soutien politique et une participation à la mise en œuvre des mesures de restauration.

## ATELIER N°4 - COMMENT LA RESTAURATION PASSIVE PEUT-ELLE S'INTÉGRER DANS LES OBJECTIFS DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000 ?

**Animateur :** *Baptiste Maury*, chef du bureau des outils territoriaux de la biodiversité à la Direction de l'eau et de la biodiversité, Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires

**Scribe & Rapporteur :** *Fabrice Bosca*, coordinateur du centre de ressources Natura 2000, Office Français de la Biodiversité



Les sites Natura 2000 représentent une véritable richesse en termes de biodiversité, mais ils font également face à de nombreux défis, tels que la fragmentation des habitats, la perte de biodiversité et les impacts du changement climatique. C'est dans ce contexte que la restauration passive émerge comme une solution prometteuse, en mettant l'accent sur la réduction des interventions humaines et sur la promotion des processus naturels de récupération des écosystèmes. Cet atelier sera l'occasion d'explorer les principes fondamentaux de la restauration passive, d'examiner des exemples concrets d'application dans des sites Natura 2000, et de discuter des défis et des opportunités liés à cette approche.

### Présentation de retours d'expériences

*Dylan Amiar*, chargé de mission Stockage carbone et biodiversité à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels



*Héloïse Houdelot*, chargée de mission milieux naturels à l'EPAGE Doubs Dessoubre (Bourgogne Franche-Comté)

*Catherine Cluzeau*, référente environnement à l'ONF (Grand Est)

### Quels sont les enjeux ?

- Adopter une gestion des milieux sobre en énergie, en émissions de Gaz à Effet de Serre, en coûts, et en ressources humaines,
- Relever le défi socio-culturel d'acceptabilité du laisser-faire et de l'absence de contrôle sur la nature,
- Gérer les préoccupations liées aux risques que cette approche pourrait engendrer,
- Assurer un suivi méthodologique de la résilience des milieux, en particulier des forêts, dans le cadre de la libre évolution,
- Définir et clarifier le concept de libre évolution, en précisant ses limites et en le partageant avec les parties prenantes.

### Quels sont les freins ?

- Rejet du concept en raison d'un manque de connaissance des acteurs.
- Contradiction avec la gestion des problèmes sanitaires des forêts, notamment ceux causés par les scolytes,
- Inquiétudes des propriétaires face aux risques d'incendies, d'inondations, et de sécurité pour les usagers,
- Absence de centralisation des suivis entre les différents gestionnaires, sites ou dispositifs,
- Méthode de gestion dont l'impact peut être négatif sur certains milieux, par exemple la fermeture des tourbières par la croissance de ligneux.



### Quelles sont les solutions existantes et à imaginer ?

- Proposer des formations et des sessions d'information sur site et hors site, à destination du public, des élus, et des acteurs concernés,
- Clarifier la distinction entre l'abandon et la libre évolution, qui est suivie, encadrée dans le temps et l'espace, et peut inclure des interventions ponctuelles pour faciliter le processus,
- Mettre en récit la restauration passive, en utilisant des approches artistiques ou des jeux de rôle comme l'iloscope et le marteloscope,



- Mobiliser des labels, tels que celui des «Sites Rivières Sauvages», pour valoriser les initiatives,
- Présenter un modèle économique intégrant les coûts des actions connexes à la restauration passive, tels que le suivi, la surveillance, et la communication,
- Trouver des moyens d'assurer les propriétaires face aux risques potentiels.
- Établir des zones d'observation couvrant l'ensemble des habitats forestiers d'intérêt communautaire,
- Développer le concept de manière transversale en formant les animateurs et animatrices Natura 2000, en intégrant des retours d'expérience concrets.



## ATELIER N°5 - COMMENT LA COLLABORATION TERRITORIALE CONTRIBUE-T-ELLE À AMÉLIORER LA RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ ?

**Animateur :** *Elsa Meyer-Schopka*, cheffe de Pôle Natura 2000 à la Région Grand Est

**Scribe & Rapporteur :** *Marie Thomas*, directrice de Réserves Naturelles de France

L'efficacité du réseau Natura 2000 dépend très fortement de l'implication et de la mobilisation des différentes parties prenantes. Pour relever ces défis, il est essentiel de travailler ensemble, en impliquant les acteurs locaux, régionaux et nationaux ainsi que les parties prenantes publiques et privées. En favorisant une approche collaborative, il est ainsi possible de tirer parti des connaissances et des ressources de chacun pour atteindre des objectifs communs de préservation et de gestion durable. De plus, en intégrant les objectifs des sites Natura 2000 avec d'autres politiques et initiatives locales, les bénéfices pour la biodiversité peuvent être maximisés tout en assurant le développement économique des territoires. Cet atelier permettra d'explorer les bonnes pratiques en matière de collaboration territoriale dans le contexte des sites Natura 2000 et de réfléchir ensemble à des stratégies innovantes pour renforcer notre action collective en faveur de la biodiversité.



## Présentation de retours d'expériences

*Faustine Simon*, chargée de mission à la RNN de l'Estuaire de la Seine (Normandie)

*Nadine Enderlin*, chargée de mission à l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue (Bourgogne-Franche-Comté)

*Jean-Noël Rassau*, élu à la CC Terre d'Émeraude Site Petite Montagne du Jura (Bourgogne-Franche-Comté)

## Pourquoi est-ce une thématique importante ?

La collaboration territoriale facilite les approches multi partenariales. Elle permet également une appropriation territoriale à travers les travaux de restauration à mener.

## Quels sont les enjeux ?

- Améliorer la restauration de la biodiversité en associant toutes les parties prenantes du territoire,
- Dialoguer / mobiliser les acteurs du territoire,
- Tisser des partenariats au sein du territoire et un réseau d'acteurs,
- Trouver des ambassadeurs permettant de faciliter et améliorer la restauration.



## Quels sont les freins ?

- Peu de prestataires pour des travaux de restauration au niveau du territoire,
- Chronophage pour les agriculteurs – pas assez rémunérateur (manque de valorisation),
- Temps long pour mobiliser,
- Conflits d'usage,
- Nombreuses études préalables (par exemple réglementaires) qui peuvent décourager les acteurs,
- Notion de gouvernance différente selon les espaces naturels (RN, ENS, N2000) : empêche une certaine lisibilité des actions par les citoyens,
- Cadre des copils contraint.



## Quelles sont les solutions existantes ?

- Créer des partenariats avec des activités traditionnelles du territoire (ex : fauchage de roselière),
- Organiser des chantiers bénévoles permettant aussi de sensibiliser et susciter une appropriation du territoire,
- Mobiliser les agriculteurs,
- Utiliser les opportunités financières : ex avec le fonds vert qui peut être mobilisé pour monter des partenariats avec le territoire,
- Développer les actions de concertation notamment pour retrouver la confiance des acteurs,
- Promouvoir la réinsertion sociale/les ateliers nature,
- Mettre en place des suivis multi partenariaux (ex. pâturage),
- Proposer des activités au grand public,
- Animer le foncier pour ensuite favoriser les travaux de restauration,
- Créer des aires éducatives pour encourager l'appropriation par la gestion,
- Saisir l'opportunité que représente les ABC pour l'engagement des citoyens, pour sortir de la logique « technique »,
- Développer les Territoires Engagés pour la Nature pour faire de la cohésion sociale,
- Établir un document unique de gestion,
- Mettre en place des coprésidences - vice-présidences pour faciliter le dialogue avec les différents échelons territoriaux.



## Quelles sont les solutions à imaginer ?

- Créer des nouveaux partenariats avec les usagers du territoire générant des activités traditionnelles,
- Valoriser la complémentarité des outils,
- Créer des Aires citoyennes éducatives,
- Développer des sentinelles de l'environnement – groupes de bénévoles impliqués dans la gestion des sites localement,
- Avoir une concertation obligatoire dans les travaux de restauration pour une meilleure appropriation (ex. validation du conseil municipal de l'inventaire),



- Avoir une gouvernance commune,
- Avoir une « intelligence collective » dans l'animation des Copil,
- Format Action - développer des projets « multi-acteurs »,
- Travailler à l'échelle paysagère,
- Organiser des copils plus collaboratifs,
- Désigner dans chaque village un habitant référent Natura 2000 pour avoir un réseau d'ambassadeurs qui veillent.

## ATELIER N°6 - COMMENT GARANTIR LA PÉRENNITÉ DES ACTIONS DE RESTAURATION DANS LES SITES NATURA 2000 ?

**Animateur :** *Aurélie Philippeau*, coordinatrice inter-réseaux Natura 2000 et territoires

**Scribe & Rapporteur :** *Lydiane Esteve*, chargée de mission animation du réseau, Réseau des grands sites de France

Après avoir entrepris des actions de restauration dans un site Natura 2000, il est important de s'assurer que ces efforts ne seront pas réduits à néant par des activités humaines, des changements dans les politiques environnementales ou d'autres facteurs incompatibles avec la conservation de la biodiversité. Ainsi, la sécurisation des terrains restaurés peut impliquer la mise en place de réglementations spécifiques, l'acquisition de terrains par des organismes publics ou des associations de conservation ou l'engagement des parties prenantes locales. Cet atelier permettra d'explorer les différentes possibilités pour sécuriser les terrains restaurés, en mettant l'accent sur les meilleures pratiques et les défis rencontrés dans la mise en œuvre de ces mesures.

### Présentation de retours d'expériences

*Pierre Faure*, chef de pôle à la Direction Transition Énergétique, Écologique et Environnementale à la Région Grand Est

*Julie Babin*, directrice de la Fondation Espaces Naturels de France & *Renaud De Laage*, chargé de mission à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

*Yann Vivat*, maire de Rompon (AuRA)



## Pourquoi est-ce une thématique importante ?

Les écosystèmes restaurés ont besoin de temps pour se stabiliser. En garantissant la pérennité des actions de restauration, les coûts initiaux sont amortis par les services rendus à long terme.

Pérenniser les actions dans les territoires permet de renforcer la confiance des acteurs locaux.

Les écosystèmes restaurés peuvent jouer un rôle dans l'atténuation des effets du changement climatique et dans la disponibilité des ressources naturelles pouvant soutenir la production agricole ou la pêche.

## Quels sont les enjeux ?

- Renforcer la connaissance et la vulgarisation,
- Assurer la pérennité des actions de restauration passive,
- Travailler avec le territoire,
- Établir un cadre clair pour la rédaction des conventions, ORE...en lien avec le règlement du PLU.



## Quels sont les freins ?

- Absence de mobilisation des élus et des maires,
- Manque d'expertise juridique et d'ingénierie spécialisée,
- Complexité du millefeuille territorial, nécessitant une meilleure collaboration et une harmonisation des règlements d'urbanisme,
- Absence de suivi national des ORE, limitant la connaissance de leur impact sur la biodiversité,
- Manque de veille foncière si la collectivité n'assume pas un rôle d'animation.

## Quelles sont les actions existantes ?

- Impliquer les élus dans les projets d'acquisition pour assurer la pérennité des projets de restauration,
- Utiliser les outils de gestion foncière existants, tels que SAFER, les préemptions, et les FRUP,
- Mettre en œuvre des outils pour la gestion des usages, comme les ORE,



- Recourir aux outils de planification tels que le SCOT et le PLUi,
- Exploiter ces outils pour sensibiliser les élus.

### Quelles sont les solutions à imaginer ?

- Adapter le modèle ORE pour qu'il réponde aux enjeux spécifiques des sites Natura 2000,
- Élaborer une cartographie des acteurs du foncier ainsi que des outils de gestion foncière et des usages, afin de favoriser des synergies entre ces acteurs,
- Collaborer avec les régions pour concevoir un modèle intégré de stratégie foncière et juridique.



## ATELIER N°7 - COMMENT IMPLIQUER LA PROFESSION AGRICOLE DANS LA RESTAURATION DES MILIEUX AGRO-PASTORAUX ?

**Animateur :** *Cécile Bayeur*, chargée de mission Natura 2000 à la Région Grand Est

**Scribe & Rapporteur :** *Florence Moesch*, chargée de mission Politiques et expérimentations agroécologiques, Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Les milieux agro-pastoraux jouent un rôle multifonctionnel indispensable dans les sites Natura 2000, en tant que refuges pour la biodiversité et témoins d'une gestion traditionnelle et durable des terres. Leur conservation et leur restauration sont donc essentielles pour assurer la pérennité des écosystèmes qu'ils abritent et la viabilité des activités humaines qui en dépendent. En adoptant une approche collaborative et en impliquant activement la profession agricole, il est possible de restaurer efficacement les milieux agro-pastoraux dans les sites Natura 2000, tout en renforçant les liens entre conservation de la biodiversité et activités agricoles. Cet atelier aura pour objectif d'échanger des idées, des expériences et des bonnes pratiques pour impliquer efficacement les agriculteurs dans les actions de restauration, en privilégiant une approche partenariale et participative.



## Présentation de retours d'expériences

*Pascal Brouhard*, président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (Nouvelle-Aquitaine)

*Marie L'Hospitalier*, chargée de mission Coordination Natura 2000 au PNR des Vosges du Nord (Grand Est)

*Claudine Chretien*, maire de la commune de Névache (Sud)

### Quels sont les enjeux ?

- Trouver des leviers adaptés à chaque territoire (pas de solutions toutes faites),
- Démontrer l'intérêt pour l'agriculteur (économique et autre) : quantité/qualité du fourrage, souplesse d'exploitation, résilience,
- Prendre en compte l'ensemble du système d'exploitation (ne pas raisonner à la parcelle). Adaptation des pratiques au changement climatique.

### Quels sont les freins ?

- Associations foncières pastorales : réticence des propriétaires à institutionnaliser,
- Adaptation des cahiers des charges (MAEC),
- Dialogue compliqué avec la profession : surtout avec une agriculture industrielle très ancrée dans des logiques économiques (syndicats majoritaires),
- Cadre politique difficile à faire bouger.

### Quelles sont les solutions existantes ?

- Mettre en place des formations dans les exploitations,
- Utiliser les MAEC et les PSE, bien que limités par les financements et les cahiers des charges,
- S'appuyer sur les associations foncières pastorales et communales,
- Développer le programme Patur'ajuste pour gagner en autonomie sur des pratiques de pâturage innovantes,
- Instaurer des instances de dialogue, comme le parlement des marais ou les apéros paysans, en tant qu'éléments moteurs,
- Ces actions demandent du temps, il est essentiel de pouvoir y consacrer le temps nécessaire.



## Quelles sont les solutions à imaginer ?

- Élaborer des cahiers des charges plus souples et mieux adaptés, en se demandant quelle écoute des ministres et quelles actions concrètes en découleront,
- S'inspirer du paysage et des besoins alimentaires en tenant compte des attentes des habitants et de ce que peuvent faire les agriculteurs.



## ATELIER N°8 - QUELS CO-BÉNÉFICES DE LA RESTAURATION FORESTIÈRE POUR LA GESTION SYLVICOLE ?

**Animateur :** *Éric Brua*, directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

**Scribe & Rapporteur :** *Jean-Paul Torre*, adjoint au Chef de service Eau Biodiversité et Paysages, DREAL Grand Est

Les forêts abritent une part importante et essentielle de notre biodiversité, dont de nombreuses espèces rares, spécialisées et menacées. Elles représentent également une ressource destinée à une utilisation durable qui offre des matières premières tels que le bois ainsi que de nombreux services écosystémiques et récréatifs. Un site Natura 2000 peut donc apporter de multiples avantages à la biodiversité et à la société. Cependant, sans un régime de gestion adéquat, ces avantages écosystémiques peuvent être compromis, impactant par la même occasion la conservation de la biodiversité. Cet atelier permettra d'échanger des retours d'expériences et des stratégies innovantes pour trouver un juste équilibre entre la restauration forestière et les activités économiques, en mettant l'accent sur la durabilité, la gestion intégrée des ressources et la collaboration multi-acteurs.

### Présentation de retours d'expériences

*Christophe Sturtzer*, Conseiller délégué Ville Nature à la Ville de Haguenau (Grand Est)

*Simon Bailly*, chargé de mission forêt/bois et animateur Natura 2000 au Parc naturel régional de Lorraine (Grand Est)

*Juliette Antonot*, responsable environnement à l'ONF - agence Vosges Montagne (Grand Est)



### **Quels sont les enjeux ?**

- Gérer les objectifs contradictoires entre économie, biodiversité et changement climatique,
- Maximiser les co-bénéfices de la restauration en conciliant gestion favorable à la biodiversité et production de bois,
- Travailler sur les filières pour massifier les actions de restauration,
- Préserver certaines forêts afin de maintenir leur rôle écologique.

### **Quels sont les freins ?**

- Manque d'intérêt de la part des élus pour le portage politique,
- Sensibilité des élus moindre à celle des gestionnaires,
- Manque de connaissance.

### **Quelles sont les solutions existantes ?**

- Intégrer des actions ciblées sur la biodiversité dans les plans de gestion forestiers,
- Partager les informations sur les éléments de biodiversité dans les territoires forestiers,
- Mettre en œuvre des actions de rétablissement de l'habitat pour le tétras, telles que les sylvicultures adaptées, qui ont permis de diminuer les pressions et de restaurer activement l'habitat.

### **Quelles sont les solutions à imaginer ?**

- Travailler sur des guildes d'espèces pour une gestion plus ciblée,
- Adapter les filières (en marque Parc),
- Augmenter les actions sur les connaissances et les indicateurs,
- Développer des labellisations spécifiques pour Natura 2000,
- Préserver les milieux associés aux forêts,
- Favoriser le dialogue en partageant les bonnes pratiques avec la forêt privée.





## NATHALIE LALLEMAND

### Présidente du Copil du site Natura 2000 des collines sous-vosgiennes

Présidente du Comité de Pilotage depuis le 17 janvier 2022, Mme Lallemand, est fermement engagée dans la préservation du patrimoine naturel de son territoire, principalement viticole. Elle souligne l'importance de maintenir ce patrimoine pour les générations futures, rappelant que « nous ne faisons qu'emprunter à la nature ce qu'elle veut bien nous offrir. » Son engagement reflète un profond respect pour les traditions et l'héritage naturel transmis par les générations précédentes.

Le site Natura 2000 des collines sous-vosgiennes, qu'elle préside, s'étend sur 472 hectares et couvre 11 communes dans le vignoble alsacien. Ce site, composé de 7 habitats d'intérêt communautaire, bénéficie de conditions climatiques uniques, notamment un effet de foehn qui en fait l'un des endroits les plus secs de France. Ces conditions particulières favorisent une flore et une faune atypiques, incluant des espèces méditerranéennes et eurasiatiques, telles que le Géranium sanguin et la Fraxinelle.

Le site est principalement reconnu pour ses pelouses sèches, qui abritent une grande diversité végétale, avec plus de 500 espèces, dont 15% sont protégées. Cependant, le site fait face à plusieurs pressions, notamment la fermeture progressive du milieu, une gestion agricole parfois trop intensive, et l'artificialisation des milieux en bordure de parcelles viticoles. La gestion du site est partagée entre le Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV), le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Alsace, et l'association intercommunale «Orchidée».

Mme Lallemand s'investit activement dans la restauration des milieux, notamment à travers des chantiers de réouverture des pelouses sèches. Ces chantiers, qui mobilisent des bénévoles locaux, sont souvent associés à des pratiques pastorales soutenues par des contrats Natura 2000. La commune de Westhalten, par exemple, a récemment acquis 10 hectares de terrains pour les restaurer en ré-ouvrant des milieux embroussaillés et en y plantant des arbres fruitiers, comme cela se faisait autrefois.

En tant que présidente du Copil, Mme Lallemand joue un rôle clé dans l'organisation d'événements locaux, comme la Fête des Pins, qui valorise les produits issus de la gestion du site. Elle promeut également des formations pour préserver le savoir-faire local, comme la construction en pierre sèche, essentielle pour maintenir le petit patrimoine lithique, qui joue un rôle crucial dans les corridors écologiques du vignoble.

Selon Mme Lallemand, les élus ont un rôle central dans la restauration de la nature. Ils doivent être des impulseurs de projets novateurs, promouvoir une gestion partagée entre différents acteurs locaux, et soutenir les initiatives de la communauté. Elle souligne l'importance de la collaboration avec des partenaires locaux, tels que les associations, les politiques et les structures de gestion, pour réussir la conservation de ces sites.

En tant que présidente du Copil, son message est clair : « moins mais bien ». Il s'agit de laisser la nature suivre son cours, tout en veillant à une gestion bienveillante et respectueuse des écosystèmes, assurant ainsi leur préservation pour les générations futures.





## BRUNO BESSAGUET

**Président du copil du site Natura 2000 « Anse de Fouras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort »**

La Baie d'Yves, située au sud de La Rochelle sur la façade atlantique, est un site d'une grande richesse écologique, en partie protégé par une Réserve Naturelle Nationale (RNN) en raison de son importance pour les oiseaux migrateurs.

Le sud de la baie, inclus dans le périmètre de cette réserve, a été confronté à une érosion côtière sévère au cours des dernières décennies. Dans ce contexte, une ancienne décharge sauvage de 2 hectares, située à plus de 50 mètres du littoral sur la commune de Fouras, a été mise à jour par l'érosion, libérant des déchets directement dans la mer et sur la plage.

Face à cette situation critique, un projet de restauration a été lancé pour dépolluer la décharge et renaturer la zone, afin de préserver la biodiversité, lutter contre l'érosion côtière, assurer la qualité de l'eau, et maintenir les usages économiques et de loisirs dans la baie d'Yves. Les travaux ont consisté à évacuer et traiter 28 000 tonnes de déchets (plastiques, verres, métaux, amiante, etc.) et à modeler les 2 hectares concernés pour leur renaturation. La maîtrise d'ouvrage a été assurée par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, avec un financement total de 5 millions d'euros, réparti entre l'État (50 %), le Conseil Départemental (20 %), la Région Nouvelle-Aquitaine (17,3 %), la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (4,8 %), la Commune de Fouras (4,8 %), et la DREAL Nouvelle-Aquitaine (3,1 %). Une partie des déchets, notamment ceux contenant de l'amiante, a été évacuée dans une déchetterie spécialisée, tandis que la majorité des autres matériaux a été traitée sur place pour limiter les transports.

Le succès de cette opération a été renforcé par le rachat des terrains de la décharge et de ses alentours (50 hectares) par le Conservatoire du Littoral, condition essentielle pour obtenir les financements nécessaires. Un suivi écologique strict a été mis en place pour minimiser l'impact des travaux, notamment en installant des filets anti-intrusion pour protéger les amphibiens. Les travaux, achevés fin 2023 malgré quelques interruptions dues aux conditions météorologiques (comme la tempête Ciaran), ont rapidement porté leurs fruits. Dès février 2024, la nature a commencé à reprendre ses droits, avec la formation de lagunes côtières grâce à l'action de la houle sur les anciens cordons de galets, illustrant le succès de la renaturation du site.

Face à l'accélération des événements climatiques violents, les élus locaux jouent un rôle crucial dans la restauration des milieux naturels. Ils ont compris que ces actions sont essentielles pour rétablir un équilibre en faveur de la biodiversité, contribuant ainsi à atténuer les effets des dérèglements climatiques. Le dispositif Natura 2000, en particulier, permet de sensibiliser et d'agir concrètement dans cette direction.

M. Bessaguet, président du Comité de Pilotage souligne l'importance de poursuivre le financement des postes d'animateurs à hauteur de 80 % et de réviser les documents d'objectifs des sites Natura 2000 mixtes, dont les diagnostics datent de 2004. Il insiste également sur la nécessité d'améliorer les délais de versement des subventions pour permettre aux petites structures, comme les communes et les associations, de s'engager plus facilement dans ces projets, malgré les défis financiers.





## PHILIPPE GAMÉN

**Président délégué de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France**

Mesdames et Messieurs,

Avant de clore ce deuxième congrès des élus Natura 2000, je tiens tout d'abord à exprimer mes sincères remerciements au Parc naturel régional des Ballons des Vosges pour son accueil chaleureux. Merci à son président, Laurent Seguin, à son directeur, Olivier Claude, et à travers eux, à toute l'équipe qui s'est mobilisée pour l'organisation de cet événement. Votre engagement a permis le succès de ces deux jours d'échanges et de débats.

Je souhaite également remercier nos partenaires qui ont contribué à la réussite de ce congrès. Tout d'abord, nos trois têtes de réseaux avec qui nous œuvrons au quotidien : la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, les Réserves naturelles de France, et les Grands Sites de France. Je tiens à saluer particulièrement Jean-Luc Blaise, notre infatigable porte-parole, ainsi qu'Aurélié Philippeau, chargée de mission de cet inter-réseaux, qui est, je le sais, bien connue de vous tous.

Je voudrais également adresser nos remerciements aux partenaires qui soutiennent cette manifestation, notamment la région Grand Est, investie avec conviction dans les politiques relatives à la biodiversité, et le ministère de l'Écologie. Bien que la réserve électorale limite leur visibilité, je tiens à souligner l'engagement du Secrétaire d'État, dont l'agenda prévoyait initialement sa présence parmi nous. Bien que contraint d'annuler sa visite, nous retenons le témoignage de l'importance qu'il attache à notre démarche. Un grand merci également aux services présents, notamment Baptiste Maury. Enfin, un remerciement tout particulier à l'Office Français de la Biodiversité (OFB), notre partenaire de premier ordre avec lequel nous travaillons main dans la main.

Nous sommes convaincus de l'importance de cette mission inter-réseaux, et de la nécessité de nous rencontrer en présentiel pour échanger et débattre sur cette politique majeure qu'est Natura 2000 pour la protection de la nature.

Si je devais souligner deux points prioritaires que nous avons mis en lumière durant ces deux jours, ce serait d'abord la place des élus : maires, conseillers communaux ou intercommunaux, présidents de comités de pilotage. Ces élus de terrain, véritables médiateurs, sont ceux qui facilitent et rendent possibles ces projets. Ensuite, il est essentiel de démontrer que la protection de la nature, et en particulier les projets de restauration, ne se résument pas uniquement à des interdictions et à des réglementations. Certes, celles-ci sont nécessaires, mais nos actions doivent aussi porter sur des initiatives concrètes et positives, acceptées et portées localement, avec des bénéfices réciproques, dans un esprit gagnant-gagnant.

Je crois fermement qu'en cette période où l'écologie est parfois critiquée, nous devons démontrer que nos actions sont porteuses de valeurs positives, profondément ancrées dans nos territoires.

Merci à tous pour votre engagement, et pour avoir rendu possible ce congrès. Ensemble, nous continuons à avancer pour la protection de notre patrimoine naturel.

DISCOURS DE CLÔTURE



# CONTACT

Aurélie Philippeau  
Coordinatrice inter-réseaux Natura 2000  
et territoires

[aphilippeau@natura2000-territoires.fr](mailto:aphilippeau@natura2000-territoires.fr)



En partenariat avec :



Avec le soutien de :

